



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ASP

Agence de Services
et de Paiement

Le Président directeur général

Décision n°2021/ 70 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1^{er} : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale de la Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Patrick GOURY	Directeur régional	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Certifier toute pièce de dépense et de recette - Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	- Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires - Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	- Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Sylvie GUICHARD	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Liquider toute pièce de dépense et de recette <i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	- Liquider toute pièce de dépense et de recette <i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	<i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides

Article 3 : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Fait à Limoges, le 22 avril 2021

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Patrick GOURY
M. Sébastien CHAPUIS
M. Damien FRANCOIS
M. Jean-Max REVEL
Mme Catherine ROUSSEL
M. Franck MOUNIER
Mme Sylvie GUICHARD

DRH
DFJL